



REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté - Egalité - Fraternité

COMMUNE DE SAINT-CYR-L'ÉCOLE

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 6 FEVRIER 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le six février à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Madame Sonia BRAU, Maire, en séance publique, filmée et diffusée au format numérique par le biais des canaux de communication en ligne de la ville, en direct, son visionnage restant possible après coup.

Présents : Mme Sonia BRAU, M. Yves JOURDAN, Mme Lydie DUCHON, M. Henri LANCELIN, Mme Marie-Laure CAILLON, Mme Sophie MARVIN, Mme Isabelle GENEVELLE, M. Jérôme de NAZELLE, M. Joseph SAMAMA, Mme Christine GOSSELIN, M. Ahmed BELKACEM, Mme Olga KHALDI, M. Kamel HAMZA, Mme Anne BARRÉ, M. Freddy CLAIREMBAULT, Mme Jessica BULLIER, Mme Fanny ACHART-VICTOR, M. Vladimir BOIRE, M. Mehdi BELKACEM, Mme Lydie DULONGPONT, Mme Marie LITWINOWICZ, Mme Armelle AGNERAY, M. Christophe CAPRONI, M. Nicolas FARRÉ, M. Georges DEGROOTE, M. Maurice IMBARD, Mme Danièle FERNANDEZ, M. Olivier GALLANT.

Absents excusés : M. Frédéric BUONO-BLONDEL pouvoir à Mme Isabelle GENEVELLE (à partir de 23h20 au cours de l'examen du point n° 6 inscrit à l'ordre du jour) M. Isidro DANTAS pouvoir à M. Georges DEGROOTE, M. Claude COUTON pouvoir à M. Freddy CLAIREMBAULT, Mme Brigitte AUBONNET pouvoir à Mme Anne BARRÉ (à 22h45 à partir du point n° 3 inscrit à l'ordre du jour), Mme Graziella LACROIX pouvoir à Mme Jessica BULLIER.

Secrétaire : M. Vladimir BOIRE

Nombre de Conseillers en exercice : 33
Nombre de présents : 28
Nombre de votants : 33

Réf : 2024/02/7 - OBJET : Création du Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD), et mise en œuvre de la procédure du rappel à l'ordre

Le Conseil municipal,

Vu les articles L.2121-29, L 2122-18 et L 2212-2 du Code général des collectivités territoriales,

Vu l'article L.132-4 du Code de la sécurité intérieure,

Vu les articles 1^{er} et 9 de la loi n° 2007-297 du 5 mars 2007 relative à la prévention de la délinquance,

Vu l'article L.141-1 du Code de l'action sociale et des familles,

Vu le décret n° 2007-1126 du 23 juillet 2007 relatif au conseil local et au conseil intercommunal de sécurité et de prévention de la délinquance et au plan de prévention de la délinquance dans le département,

Vu la circulaire NOR : INTK0700061 C du 09/05/2007 relative à l'application des articles 8 à 10 de la loi n° 2007-297 du 5 mars 2007 relative à la prévention de la délinquance,

Vu la circulaire NOR : INTK0800169 C du 13/12/2008 relative au CLSPD et Conseils intercommunaux de sécurité et de prévention de la délinquance,

Vu les annexes jointes à la présente délibération,

Considérant qu'au titre de sa politique de prévention et de lutte contre la délinquance, et d'accompagnement à la parentalité, la Ville entend mettre en place un CLSPD et la procédure de rappel à l'ordre,

Considérant la Stratégie Nationale de Prévention de la Délinquance 2020-2024 et le Plan départemental,

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et délibéré

DELIBERE

Article 1 : Approuve à l'unanimité la création du Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD), et la mise en œuvre du rappel à l'ordre.

Article 2 : Autorise le Maire à signer le projet de règlement intérieur du conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance de la commune, après les visas du procureur de la République et du préfet des Yvelines.

Article 3 : Approuve la Charte déontologique applicable au CLSPD de la Ville.

Article 4 : Autorise le Maire à signer tous les documents liés au fonctionnement de cette instance.

Article 5 : Autorise le Maire à signer le projet de protocole avec le procureur de la République près le Tribunal judiciaire de Versailles relatif à la procédure de rappel à l'ordre.

Délibération rendue
exécutoire par transmission
en Préfecture le : 14 FEV. 2024
et par publication en ligne le : 14 FEV. 2024

Saint-Cyr-l'École,
le : 14 FEV. 2024

Sonia BRAU
Maire
Conseiller départemental
Vice-Président de Versailles Grand Parc

Signé électroniquement par :
Sonia BRAU




Le 12 février 2024

Signé électroniquement par :
Sonia BRAU

Pour extrait certifié conforme

Sonia BRAU
Maire
Conseiller départemental
Vice-Président de Versailles Grand Parc




Le 12 février 2024

Vladimir BOIRE
Secrétaire de séance

Signé électroniquement par :
Vladimir BOIRE




Le 13 février 2024